

MAIRIE DE LE BIOT
COMPTE RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

Convocations du 09 Décembre

Présents : Henri- Victor TOURNIER, MORAND Yann , ADAMEC Gilbert , Philippe BOTU, Sébastien CETTOUR – CAVE , RENEVIER Frédéric,

Excusés : Nathalie MORAND, Yvette GUILLEREY, Karine ROSSET, Gérard THILLIER ,
Secrétaire de séance : Yann MORAND

1 : DEMISSION de Monsieur Christian PIGNIER

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de démission de Monsieur Christian PIGNIER , Conseiller Municipal élu en 2008.

2 : AFP D'OUZON

Monsieur le Maire lit le dernier courrier envoyé par le représentant de la Société de Montagne d'Ouzon. Puis il lit la proposition qu' a fait la Mairie à savoir organiser une rencontre le 12 Décembre 2009. Mais le rendez- vous n' a pas été honoré, et la mairie est toujours dans l'attente d'une rencontre .

3 : ASSAINISSEMENT

□ TRAVAUX STEP DE COUVALOUP

- Malgré une météo assez difficile à la mi- Décembre , les travaux de génie- civil et de sous- couverture ; charpente sont terminés.

- Le bâtiment a été mis hors d'eau le 17 Décembre 2009 ; et la mise hors d'air devrait être faite à la fin Janvier.

- Certaines pièces de machinerie ont déjà été livrées.

□ FONCIER STEP DE COUVALOUP

- Acquisition amiable : une dernière promesse de vente selon accord amiable avec la commune a été signée le 26 Novembre 2009 par Mme DEMOULIN Marie – Josèphe.

- Cette promesse de vente est approuvée ce soir par délibération du Conseil Municipal.

- Parallèlement une procédure d'expropriation avait été mise en oeuvre pour certaines parcelles sur lesquelles aucun accord amiable n'a été trouvé, mais également pour d'autres parcelles, relativement petites, et pour lesquelles les successions n'avaient jamais été réglées , parfois depuis plusieurs générations.

- Dans ce dernier cas, le règlement des successions est particulièrement compliqué, long et de toutes façons beaucoup plus coûteux que l'indemnité d'expropriation susceptible d'être allouée.

Il était donc préférable de s'en tenir à la procédure d'expropriation.

- C'est ainsi que Monsieur le Juge accompagné de sa greffière s'est rendu en Mairie le Jeudi 17 Décembre pour entendre les propriétaires concernés, qui avaient été convoqués pour 10 h 00.

Il s'est ensuite rendu sur le terrain.

Le jugement sera rendu autour du 26 Janvier 2010, avec fixation du montant de l'indemnité d'expropriation.

- Enfin , les propriétaires des terrains qui ont vu des canalisations d'assainissement grever leurs parcelles lors des travaux de création du réseau reliant le Chef Lieu et Richebourg à la Nouvelle STEP recevront courant 2010 une indemnité (comme cela avait été prévu dans les conventions de passage de canalisations) pour pertes d'avenir (récoltes , bois, foin...) .

Ces indemnisations ont été fixées par la Chambre d'Agriculture de la Haute – Savoie en novembre. Le Conseil Municipal approuve ce décompte réalisé par le Chambre d'Agriculture et décide du paiement de ces indemnités sur 2010.

□ ELECTRIFICATION DE LA STEP DE COUVALOUP

Les travaux seront réalisés sous l'égide du SELEQ 74 pour un montant prévisionnel de 226 000 € . ; dont environ 100 000 € à la charge de la commune .

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé par le SELEQ pour cette opération.

- Les réseaux secs et humides alimentant la STEP passeront dans la contre allée qui dessert l'ensemble des entreprises.

- Une fois ces réseaux réalisés la commune envisage de matérialiser la limite avec un système de barrière ou autre.

□ STEP DU PONT DE GYS

- Travaux de mise en place de raccordement des 2 immeubles et des habitations du Pont de Gys : réalisés.

- Cet ouvrage sera bientôt mis sous tension

- A noter que le petit chalet qui jouxtait l'hôtel a été démoli mi- Décembre.

4 : DON BOSCO

Le Conseil Municipal valide le choix du cabinet d'architecte **VAGON / FOREL** pour mener à bien le projet de transformation du bâtiment en école . Une première tranche est prévue pour 2010 : 2 classes primaires, une classe maternelle , la réfection de la cour , et le préau , pour y accueillir les enfants dès la rentrée scolaire 2010 (l'école actuelle devenant vraiment trop petite). **5 : BUS SCOLAIRE**

L'idée avait été émise d'acheter un véhicule plus grand (Avec la livraisons des bâtiments du Pont de Gys et nouveaux enfants entrant à l'école, notre véhicule actuel est vraiment trop petit).

Le Conseil Général en association avec le syndicat intercommunal du collège a proposé à la mairie de réaliser une simulation pour voir si une délégation du service de transport scolaire à une société privée était envisageable ; et surtout si cela pouvait être économiquement intéressant par rapport à l'acquisition d'un nouveau véhicule de 15 ou 20 places.

Si tel est le cas , l'achat d'un nouveau véhicule sera sans objet.

6 : BATIMENT FRUITIERE

- Monsieur TOURNIER , Maire quitte la salle pour la durée de ce débat.

Une convocation a été adressée au président de la CALVA , pour l'informer des dispositions communales et organiser une rencontre le 29 Janvier avec les élus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée à 23 h 15

Le Maire
Henri- Victor TOURNIER